



Syndicat National
Unitaire
Travail Emploi
Formation Insertion

NEWSLETTER SNU TEFI



Enseignement
Education
Recherche
Culture
Formation
Insertion

Septembre 2012 - Numéro 0

PRÉSENTATION DU SNU TEFI

FSU
Fédération Syndicale
Unitaire

NOS VALEURS

« La Fédération promeut un syndicalisme unitaire, démocratique, indépendant, et pluraliste, au service des aspirations et des revendications des personnels qu'elle regroupe.

Elle œuvre en faveur de choix éducatifs, économiques et sociaux de justice, d'égalité, de solidarité, de laïcité et de démocratie. Elle contribue à la défense et à la promotion des Droits de l'Homme. Elle favorise le développement du rôle et de la place des femmes dans la société. »

Source : Site national «fsu.fr»

Le SNU-TEFI est un syndicat national, adhérent à la FSU, qui regroupe : les agents ou salariés du Service Public de l'Emploi, du Travail et de la Formation Professionnelle, d'organismes, d'associations ou d'entreprises assurant une mission de service public dans ces domaines. Le fonctionnement de la FSU associe les syndicats nationaux, les sections départementales et les courants de pensée.

Il syndique aujourd'hui les personnels :

- Des Réseaux Insertion : **SNU INSERTION - FSU**
- De Pôle Emploi : **SNU POLE EMPLOI - FSU**
- Du Ministère du Travail et de l'Emploi et de la Cohésion Sociale : **SNU TEFÉ - FSU**

Le SNU TEFI a vu le jour en 2000 avec feu ANPE. **Le SNU TEFI Insertion** l'a rejoint en 2001 suite à des dissidences cristallisées par les négociations de mise en œuvre de la *Convention Collective Nationale des Missions locales*. Pour le secteur Insertion, le choix du TEFI a permis de se rapprocher des secteurs partenaires couvrant des missions similaires et/ou complémentaires.

POUR QUI

Le secteur insertion syndique les salariés des missions locale et PAIO (Permanence d'Accueil, d'Information et d'Orientation) mais aussi des Cap Emploi, CIDFF, organismes de formation ou de toute structure concourant à l'insertion ou à la réinsertion professionnelle et sociale.

POUR QUOI

Le secteur insertion défend les salariés relevant de sa compétence. Il est par ailleurs très attaché à la notion de service public, même si toutes les structures de l'insertion n'en ont pas les prérogatives. Il est présent sur l'ensemble du territoire, y compris dans les TOM. En Rhône-Alpes les militants s'organisent en Bureau régional se réunissant chaque mois.

NOTRE INDEPENDANCE

Seules les cotisations des adhérents permettent le fonctionnement du secteur insertion. Il ne bénéficie pas des subventions de l'Etat. Le SNU TEFI Insertion garde ainsi son indépendance !

POURQUOI UNE NEWSLETTER ?

Dans le cadre du développement de sa communication, le SNU TEFI, vous propose de recevoir sa NEWSLETTER bimestrielle dès maintenant. **Elle sera composée de 2 volets :**

Le premier traitera d'informations générales ouvertes à tous (**adhérents et non adhérents**) : Informations nationales généralistes (politique de l'emploi, décentralisation acte 3, ...), informations « Mission Locale » : salaires, négociation NAO, ...

Le second portera sur des items plus spécifiques à l'attention des adhérents : Informations juridiques, points précis de la CCN, actualité.

L'OBJECTIF DE NOTRE NEWSLETTER EST DOUBLE :

- VOUS INFORMER
- VOUS PERMETTRE DE NOUS FAIRE REMONTER « COMMENTAIRES ET INFORMATIONS DIVERSES »

Et pendant ce temps-là, se négocie depuis le mois de mars une révision de la classification des emplois-repères des Missions Locales.

L'UNML et les syndicats représentatifs de notre secteur se sont en effet rencontrés afin de discuter des nouvelles compétences ou des nouveaux postes à intégrer dans notre convention collective, et en sont d'ores et déjà à la phase de négociation les concernant.

Plusieurs changements d'importance se profilent à l'horizon, dont, par exemple, l'intégration des salarié-e-s du nettoyage et de l'entretien, la création d'une filière « études, observation, ingénierie » où l'on trouverait de nouvelles compétences liées à l'informatique et aux supports de communication, mais aussi la mise en place d'un nouveau poste de « **conseiller chargé de mission** ».

Ce conseiller se verrait attribuer quatre nouvelles tâches par rapport à un « conseiller niveau 1 ou 2 » : Proposition et mise en œuvre « d'innovations » en matière d'insertion sociale et professionnelle, mise en œuvre d'une « stratégie territoriale », « déclinaison locale » des politiques d'insertion et d'emploi et veille territoriale.

Si l'énoncé de ces tâches rend dubitatif, l'examen de leur contenu laisse pantois.

Ainsi, il faudra que le « **conseiller niveau 3** » (*osons le terme !*) assure une veille socio-économique pour identifier les besoins du public, partage le diagnostic avec les équipes professionnelles, adapte les activités aux besoins du public en matière d'insertion sociale et professionnelle, mobilise les professionnels autour d'une pratique innovante et les acteurs locaux sur un projet innovant...

On peut donc supposer que ce n'est pas ce que font jusqu'à présent les « conseillers niveau 2 », référents sur un domaine spécifique (domaine de compétence 1.4.), voire des « conseillers niveau 1 » dont certains assurent une ou des références sans aucune reconnaissance. Déconnectés de ce qui se fait sur le territoire où ils interviennent, ils ne sont pas en mesure de mettre en place d'actions intéressantes avec l'ensemble des partenaires (y compris avec leurs collègues)... !!

Plus sérieusement : Quel conseiller de niveaux 1 ou de niveaux 2 ne prend pas déjà en charge les questions de territorialité ou « d'originalité » dans la mise en pratique de ses ateliers ?

Comment être crédible dans sa fonction, auprès de ses collègues et du public que l'on accueille si l'on ne travaille pas déjà à connaître la réalité du terrain.

Et n'est-ce pas la définition même des Missions Locales ? La subtilité consiste donc à ajouter des compétences, qui, pour exister déjà, n'étaient pourtant pas présentes dans l'énoncé du poste précédent.

De son côté, le « conseiller niveau 3 », doit également posséder un grand nombre de compétences dévolues habituellement au « chargé de mission ». Un grand nombre, mais pas toutes, et notamment pas la représentation de la structure, la négociation auprès des partenaires, la conception et le pilotage des projets.

Ainsi, on pourrait imaginer que les futurs collègues « niveau 3 », préparent le terrain des chargé-e-s de projet, sans en avoir de réelle reconnaissance.

N'y a-t-il pas parmi vous, conseillers niveau 2, quelques-uns ou quelques-unes, qui avaient déjà l'impression d'être des « chargé-e-s de projet », sans en avoir le statut ? Ils/elles pourront dorénavant viser le « niveau 3 »...

A terme, on peut même se demander si ce ne sont pas les « chargés de mission » qui disparaîtront, puisque des « conseillers chargés de mission » pourront faire la majeure partie de leur travail...

Au-delà des caricatures, on s'interroge sur les objectifs réels cachés derrière la mise en place de ce nouveau poste.

Alors que les employeurs se refusent à augmenter la valeur du point, ils acceptent de « créer » un nouveau statut au sein des missions locales, nouveau statut qui permettrait aux personnels d'évoluer, certes, mais d'évoluer à petits pas, avec, n'en doutons pas, la mise en place vigilante d'objectifs à atteindre, et donc, de nouvelles pressions sur les personnels.

Et ce ne sont certainement pas de celles-ci dont les salarié-e-s des Missions Locales ont besoin !

Pour le SNU-TEFI, une véritable avancée commencerait par la reconnaissance réelle, via des augmentations salariales conséquentes, de notre travail quotidien. Un Réseau des Missions Locales conséquent, commencerait par discuter, avec ses salarié-e-s du terrain, des difficultés des jeunes sur chaque territoire afin d'avoir une cohérence d'intervention

A trente ans, les Missions Locales voudraient enfin être traitées en adultes par leurs instances patronales !

Philippe LABBE propose que nous nous attardions sur l'acte 3 de la décentralisation qui sera présenté à l'automne 2012 au Parlement.

Quel sort sera alors réservé aux Missions Locales ? Personne dans le réseau ne semble au courant, pas même «la tête !»



Dans cette logique de désengagement de la gouvernance, l'Etat pourrait conserver la logique de programmes. Si les ML veulent des financements supplémentaires, elles devront répondre aux appels à projets, sinon, il leur faudra se débrouiller avec les dotations des régions ! C'est la logique de mise en concurrence !

C'est un changement structurel qui met en cause l'égalité de traitement à travers le territoire : risque de grande disparité entre les régions.

Cela pose le double problème :

- **Des jeunes : Quel combat les ML mènent-elles pour eux ?** Quelles mesures sont prises pour les jeunes non diplômés n'ayant pas encore accédé à un emploi?
- **De notre mission de service public : Comment fait-on pour la maintenir dans cette logique ?**

Pour Ph. Labbe, laisser l'orientation et la formation au choix politique des Régions, c'est la mise en cause de l'égalité de traitement. C'est la mort possible des ML si les Régions établissent d'autres priorités.

Les propositions de Philippe LABBE :

- **Revenir à l'origine du projet de Bertrand Schwartz et à une position de l'Etat beaucoup plus centralisée.** Les ML utilisaient des mesures et non pas des programmes à appliquer strictement. Il faut revenir aux mesures. Concevoir un **Pacte territorial pour l'insertion** des jeunes y compris avec l'Etat **mais sortir de la logique des programmes.**

- **Oui, il y a des étudiants pauvres qui sont obligés de travailler...** Mais il y a tous les autres jeunes. Il est inadmissible que rien ne soit prévu pour eux. L'allocation étudiante, qui serait de l'ordre de 800/900 € réjouit l'UNEF, **mais rien n'est prévu pour les sans diplômes.**

Les jeunes reçus en ML sont dans une plus grande précarité. ⇨ **C'est une remise en cause de l'égalité de traitement. Il faut instaurer un « minimum jeunesse » d'au moins 800€.**

- **Le droit à une expérience professionnelle** pour tout jeune primo demandeur d'emploi, c'est la garantie d'un emploi pendant un an et de pouvoir acquérir des compétences sociales et professionnelles.

Les entreprises s'engagent à prendre un jeune sous peine de pénalité (*1 loi pour les y contraindre*). La mise en œuvre locale est sous le pilotage des ML et des branches professionnelles. Le reste, c'est le parcours d'insertion où intervient l'allocation d'insertion.

- Philippe LABBE connaît physiquement 250 missions locales. Beaucoup des anciens dirigeants sont partis ou décédés, **issus de l'éducation populaire de CONDORCET** (c'est l'éducation qui permet de changer les choses).

Dorénavant, ce ne sont que des gestionnaires à la tête des ML qui ne possèdent pas cette culture et cet héritage. Pour faire évoluer cela, il faut :

- **Informers, former les personnels dès leur arrivée en ML sur la « définition de l'approche globale »**
- **Confirmer et porter notre légitimité. Ce n'est plus fait depuis fort longtemps !**

Comment passer du constat au changement ?

- Tout ce qui permet l'expression des jeunes doit être favorisé :

*Mettre en place des **comités d'usagers.**

*Ne pas confondre **démocratie participative et démocratie représentative.** Le Conseil d'administration n'est pas le bon échelon de l'expression : il fait cautionner des choses avec lesquelles on n'est pas forcément d'accord.

- Il faut engager un **processus de professionnalisation** pour favoriser **l'évolution interne dans les ML.**

- **Le sens se retrouve dans l'historicité. Il faut remonter aux racines, comprendre comment les ML se sont créées, ont évolué pour comprendre ce qui se passe.**

Il y a des choses communes à toutes les ML et des choses spécifiques à une ML.

Le projet associatif de structure peut être utilisé comme outil de dialogue social auprès des financeurs. Il nécessite :

- Un diagnostic socio-économique du territoire (obligatoire)

- La mise en place d'une veille (compétences obligatoires de l'emploi repère du CIP dans la CCN) : c'est du temps : 2H par semaine cumulable sur deux semaines.

- Il faut **revendiquer, réaffirmer une approche globale et d'éducation populaire.** L'expertise des ML dans cette approche, c'est la formation et l'emploi, le fil rouge du parcours d'insertion. Tout devrait revenir aux ML. *Ex : sur l'accompagnement des publics en SIAE, les ML devraient avoir la main.*

Tous les professionnels la revendiquent. C'est la « non dissociation » entre l'économie et le social

RENDEZ-VOUS AVEC PHILIPPE LABBE

Mardi 13 novembre 2012 à Lyon

Nous vous proposons dans le cadre d'une information syndicale, l'intervention de **Philippe LABBE** sur les thématiques suivantes :

- Logique d'approche globale
- Logique des programmes
- Quel socle, pour une culture commune ?

AU CŒUR DE L'ACTUALITE

La Conférence sociale des 9 et 10 juillet 2012 a réuni les représentants des organisations syndicales, d'employeurs, des collectivités territoriales, et le gouvernement.

Le coup d'envoi a été donné par François Hollande qui souhaite relancer le dialogue social et trouver un consensus avec syndicats et patronat pour résoudre la crise, en particulier celle de l'emploi.

Les débats ont été organisés autour de sept tables-rondes thématiques, présidées chacune par un ou une ministre.

Détails dans notre prochain numéro

Une entrevue a été sollicitée par le SNUTEFI auprès du cabinet de Monsieur Michel SAPIN.

Le SNUTEFI souhaite une rencontre d'une délégation de ses trois composantes (Pôle Emploi, Services du travail, Insertion) avec le ministre de tutelle afin d'évoquer les difficultés identifiées par chaque secteur et faire entendre leurs propositions.

Dernière minute ! La FSU a été convoquée jeudi 13 septembre au ministère du travail.

A suivre

JUIN 2012 – LE CONGRES SNU TEFI

Le congrès SNU TEFI Insertion s'est tenu à Vernon dans l'Eure les 12, 13 et 14 juin 2012. Trois régions présentes, six départements.

La communication entre le SNU TEFI et ses adhérents a été l'objet de notre première journée de travail. Une NEWSLETTER sera dorénavant réalisée bimestriellement.

Par son intermédiaire, nous souhaitons que les adhérents fassent entendre leur voix.

Pas l'ambition de rivaliser avec les « éléphants », mais seulement l'envie d'être au plus près des adhérents qui ont fait le choix de notre syndicat.

Notre seconde journée a été consacrée à l'intervention de Philippe LABBE et nous avons conclu le 14 juin par notre Assemblée Générale.

Pour toutes questions, demandes d'informations
Pour nous communiquer vos **remarques, avis, actualités**

Contactez nous

Par mail à l'adresse suivante :

snutefi.insertion@gmail.com